

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt et un, le 29 novembre à 17 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 19 novembre, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, GIUDICELLI Paul, CESARI Mathieu, TOMASI Jean-Vincent, BERQUEZ Zélia, MANICCIA Christophe, VAUTRIN Gabriele, POLVERINI Jérôme
Présents : 10	Etaient représentés : SANTARELLI Félix, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline, QUILICHINI Pierre, ANTONETTI Jean-Pierre
Votants : 15	Etaient absents :  Secrétaire de séance : Florence BOILET Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

**Objet : Échange de parcelles lieudit « Pianottoli village » entre la commune de Pianottoli-Caldarello et Mme BIANCONI-MANICCIA Marie Paule**

Par délibération du 20 octobre 1997, enregistrée le 17 juillet 1998 par la Sous préfecture sous le n°1748, le conseil municipal autorisait la vente d'une parcelle de 60 m<sup>2</sup>, détachée de la parcelle B 1179, à Madame Bianconi Augustine née Villard.

Le 24 septembre 2021, Mme Bianconi-Maniccia Marie-Paule, fille et héritière de Mme Augustine Bianconi née Villard, a présenté, à la mairie de Pianottoli-Caldarello, une demande d'échange de parcelles.

Après concertation avec Mme Bianconi-Maniccia Marie-Paule, Monsieur le Maire présente la proposition d'échange de parcelles, la commune cédant une superficie de 28 m<sup>2</sup> et recevant en échange la parcelle initialement achetée par Madame Bianconi Augustine, c'est à dire 60 m<sup>2</sup> auxquels sont retranchés 8 m<sup>2</sup> soit 52 m<sup>2</sup> situés en bordure de la voirie communale.

La production d'un document d'arpentage et l'intégralité des coûts inhérents à cet échange sont à la charge de Madame Bianconi Maniccia Marie-Paule.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,



**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire à céder 28 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle B1189 au bénéfice de Mme Bianconi-Maniccia Marie-Paule.

**Article 2 :** de procéder à l'échange de cette surface de 28 m<sup>2</sup> contre la parcelle B 1472 de 52 m<sup>2</sup> appartenant à Mme Bianconi-Maniccia Marie-Paule au bénéfice de la commune

**Article 3 :** de dire que la participation financière inhérente à cet échange sera à la charge de Madame Bianconi-Maniccia Marie-Paule.

Voix POUR :	13
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	2
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le :  30/11/2021	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 29 novembre 2021, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 30/11/2021 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI 
--	--